

# Les chevauchées du Patrimoine

## Randonnées équestres en Anjou

Samedi **15** & dimanche **16 Sept. 2018**  
à Pruillé (49)

"Amis cavaliers, venez participer à une **chevauchée** hors du temps sur les sentiers **historiques** de l'Anjou".

Départ du domaine d'Olisun à Pruillé.  
Samedi, soirée festive autour d'un repas et du spectacle de la compagnie Caballarius, ainsi que de nombreuses autres surprises !

**Inscrivez-vous avant le 07 sept. 2018 en renvoyant :**

- le présent dossier d'inscription rempli et signé
- les pièces complémentaires demandées
- le règlement par chèque à :

Domaine d'Olisun  
"Les chevauchées du patrimoine"  
Lieu-dit Montigné - 49 220 Pruillé

Tarif : 80€ (repas et nuitées inclus)



# Le Grand Régional Tourisme Equestre des Pays de la Loire 2018

Le Grand Régional Tourisme Equestre des Pays de la Loire 2018, c'est la possibilité de participer à 5 randonnées pour vous permettre de découvrir notre belle région mais aussi pour remporter des lots magnifiques !

Pour plus d'informations sur le Grand Régional Tourisme Equestre des Pays de la Loire 2018 et les dates des randonnées, rendez-vous sur <https://crte-paysdelaloire.com/>

## **Les chevauchées du patrimoine 2018, une première édition costumée !**

Sur un site préservé de 25 hectares en bordure de Mayenne, le domaine d'Olisun vous accueille les samedi 15 et dimanche 16 septembre 2018 pour la 4ème étape du Grand Régional Tourisme Equestre dans le Maine-et-Loire. Profitant de cette occasion, le domaine d'Olisun a conçu pour vous sa toute première édition des Chevauchées du patrimoine – randonnées équestres en Anjou : deux journées de randonnée, dont la première costumée sur le thème de la rencontre des civilisations au Moyen-Âge », avec retour à la base le samedi soir pour une soirée festive, et le nouveau spectacle de la compagnie Caballarius. Les parcours proposés vous permettront de découvrir les monuments historiques du territoire (château du Plessis-Macé, Haras National du Lion d'Angers, ...) et un patrimoine naturel d'une grande diversité.

## **Le challenge et les récompenses**

Une véritable paire de chaps de randonnée faites sur mesure (artisan Cuir & Terre, 38 Rue d'Anjou - 49570 Montjean Sur Loire) est à gagner ! Sur cette étape, ce sont vos qualités d'observateurs et votre curiosité pour le patrimoine et la nature qui seront mises à l'épreuve... Attention, le jury attribuera un bonus de points aux plus beaux costumes du samedi, alors surprenez-le ! Les points cumulés sur cette randonnée seront versés au classement général du Grand Régional Tourisme Equestre (selle Gaston Mercier à remporter !).

## **Le programme (boucles de 25 km environ)**

### **Samedi 15 septembre**

A partir de 7h : arrivée et installation des participants

8h30 – briefing, distribution des cartes et café d'accueil

9h à 10h30 : départ des randonneurs

12h à 14h – déjeuner traditionnel de l'Anjou (fouées) au château du Plessis-Macé. Souriez à votre arrivée, le jury en charge d'élire les plus beaux costumes vous attend à l'étape !

19h : dîner, remise des prix et spectacle

### **Dimanche 16 septembre**

9h à 10h30 : départ des randonneurs

12h à 14h – déjeuner pique-nique à l'étang de Thorigné

A partir de 16h : retour des participants

## **Un événement qui se veut durable**

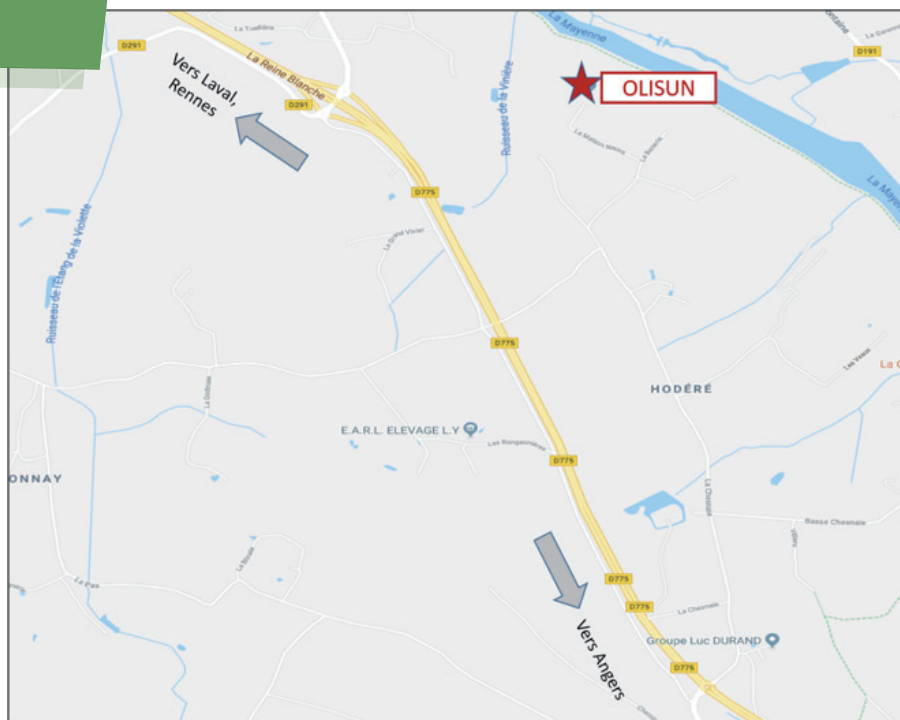
Le domaine d'Olisun a su préserver la qualité exceptionnelle de son environnement. Le développement durable est depuis son origine la valeur fondatrice et le moteur et de son action. C'est dans cet esprit que s'inscrit la randonnée qui vous est proposée, au travers :

1. Des dispositifs d'économie d'eau (toilettes sèches, arrosage raisonné,)
2. Des choix des prestataires de restauration et des produits alimentaires distribués (bio et de provenance locale)
3. De la prévention des déchets, et leur gestion par le tri sélectif

## Informations pratiques

**Venir à Olisun :**  
**Lieu-dit Montigné**  
**49220 Longuenée-en-Anjou**

*Possibilité d'arriver le vendredi soir (en autonomie complète).  
Nous prévenir de votre arrivée  
06 62 42 64 89*



### Accueil randonneurs et hébergement

L'accueil sur le site est prévu à partir de 7h . Un contrôle d'identification et d'état sanitaire des chevaux sera effectué à l'arrivée (merci de prévoir vos papiers).

Une prairie clôturée de 2 hectares est mise à disposition pour leurs chevaux. Les cavaliers participant sont responsables du montage et de l'électrification de leur paddock (matériel non fourni) et sont tenus de renseigner et de mettre en évidence une fiche indiquant le nom et le numéro de la personne à joindre en cas de problème. Pour des raisons de sécurité, le port du licol sera obligatoire au paddock (étiquette fournie par l'organisateur). Il appartiendra également à chacun de ramasser les crottins de sa monture (talus ou remorque prévue à cet effet sur le site). Une surveillance sera assurée sur site pendant la soirée et la nuit du samedi au dimanche.

Une dotation en foin de prairie est prévue pour chaque monture. Les éventuels compléments alimentaires sont à la charge des participants. Pour l'eau, un point d'eau (cuve fermée avec robinet) sera mis à disposition Attention : par précaution sanitaire suite à l'épisode de rhinopneumonie du 1er semestre, chaque participant devra prévoir son seau personnel.

Pour les cavaliers, des emplacements au camping de Pruillé, situé à proximité du domaine (3 km en voiture ou 15 minutes à pied par le chemin de halage), ont été réservés par l'organisation. Possibilité de location de tentes et matelas auprès du camping (réservation et prise en charge non prévues par l'organisation).

**Camping de Pruillé :** [https://www.anjou-tourisme.com/fr/diffusio/campings/camping-du-bac-de-pruille-longuenee-en-anjou\\_TFOHPAPDLo49V5002RF](https://www.anjou-tourisme.com/fr/diffusio/campings/camping-du-bac-de-pruille-longuenee-en-anjou_TFOHPAPDLo49V5002RF)

Pour ceux qui le souhaitent, il y a quelques chambres d'hôtes (réservation et prise en charge non prévues par l'organisation). Voici une sélection des adresses à proximité :

<b>La Maison d'Héloïse</b>	Pruillé - 02 41 93 77 33
<b>Côté Rivière</b>	Grez-Neuville - 06 11 15 66 37
<b>Manoir du Bois de Grez</b>	Grez-Neuville - 02 41 18 00 09
<b>La Croix d'Etain</b>	Grez-Neuville - 02 41 95 68 49

### Services

Le recours à un maréchal-ferrant et à un vétérinaire sont prévus par l'organisation en cas de besoin.

# Règlement

**1. REGLES SANITAIRES** - Tout cavalier participant se devra de maîtriser le cheval aux trois allures et d'avoir un cheval en bon état, entraîné, bien harnaché, identifié (copie livret n° SIRE, puce) et vacciné (grippe obligatoire, antitétanique et rhinopneumonie conseillés). Les chevaux devront obligatoirement provenir d'une écurie indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse de l'espèce équine, et ne présenter aucun signe clinique de maladie. Les documents d'accompagnement des équidés seront exigés sur place.

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout participant se présentant avec un ou des chevaux blessés ou en mauvais état ou refusant de présenter les carnets d'identification de leurs équidés.

**2. ASSURANCES** - Tout cavalier devra être assuré en responsabilité civile et devra avoir des chevaux couverts par une responsabilité civile propriétaire d'équidés ou assurance équivalente (joindre la copie des papiers à l'inscription).

**3. PORT DU CASQUE** - Le port du casque pour la pratique de la randonnée équestre est conseillé et obligatoire pour les mineurs. Il est aussi fortement conseillé pour les vététistes, pour randonner en toute sécurité parmi les chevaux.

**4. MINEURS** - Les enfants mineurs devront être accompagnés par un adulte ayant autorité (à préciser sur le bulletin d'inscription).

**5. CIRCUIT DE RANDONNEE ET REGLES DE CIRCULATION** - Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les participants devront suivre le circuit proposé. En dehors de ce circuit l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de détérioration de matériel ou de terrain. Ils devront respecter et laisser en lieu et place le balisage effectué. Les participants devront également respecter le code de la route, les autres usagers et les passages en propriétés privées. Ils devront enfin respecter la nature, ne jeter aucun papier, mégots de cigarettes ou autre, sur les chemins et routes empruntées.

**6. CHIENS** - Pour la sécurité de tous et parce que nous traversons des propriétés privées ou ils ne sont pas souhaités, les chiens ne sont pas autorisés sur les parcours de randonnée, ainsi que sur les lieux destinés au spectacle et aux repas.

**7. SECURITE - COMPORTEMENT** - Vous êtes responsable des dommages que vous pourriez causer à des tiers ou à leurs biens du fait d'un comportement irrespectueux ou irrationnel alors :

a. Vous repasserez au pas lorsque vous arriverez à hauteur d'autres usagers des chemins, d'autres groupes de cavaliers et de parcs à animaux.

b. Lorsque vous dépasserez un cavalier ou un groupe de cavaliers, vous n'oublierez pas de demander si cela ne gêne pas que vous partiez ensuite au trot dans le but de ne pas créer d'accidents.

c. Si votre cheval botte, vous mettrez un beau ruban rouge à sa queue.

d. Lors des pauses, vous veillerez à ne pas intercaler votre cheval dans un groupe de chevaux déjà mis à l'attache, et laisserez suffisamment d'espace entre les chevaux qui ne se connaissent pas.

e. Si vous décidez d'emmener un cheval entier, celui-ci devra séjourner au boxe (location non comprise dans le tarif de la randonnée, 35€, contactez l'organisateur).

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout pratiquant qui, par son fait ou celui de son cheval, nuirait à autrui, à l'organisation, à la sécurité des autres participants ou à la bonne renommée de la manifestation.

**8. ANNULATION ET REMBOURSEMENT** - En cas d'annulation de la manifestation, les droits d'engagement seront remboursés par l'organisation. Il ne pourra être prétendu a des dommages. En cas d'annulation par le participant pour raisons personnelles, les frais de participation seront remboursés à hauteur de 90 % si l'annulation intervient avant le 07 septembre 2018. Après cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué (même sous couvert de certificat médical), la réservation des repas étant faite et les fonds déjà engagés par l'organisateur.

La participation au Grand Régional de Tourisme Equestre implique l'acceptation du présent règlement et l'exploitation photographique des clichés pris à l'occasion de l'évènement.

# Formulaire d'inscription

CAVALIER /  ACCOMPAGNATEUR (cocher la case correspondante)

Si licence 2018, numéro .....

*Pour prendre une licence, veuillez nous contacter au 06 62 42 64 89*

NOM ..... Prénom .....

Né(e) le : .....

Tél. ....

Adresse.....

Ville ..... CP .....

Courriel : .....@.....

## **MINEURS**

Identité de l'adulte ayant autorité et participant au Grand Régional

Nom .....

Prénom : .....

**TARIFS** (cocher la formule choisie)

**Formule 2 jours** : samedi 15 et dimanche 16 septembre 2018 : **80 €**

**Formule soirée festive** : spectacle et repas du samedi soir : **20 €**

**A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A CE FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES CAVALIERS :**

- Pour les cavaliers, photocopie des papiers du cheval : identification, numéro SIRE, page vaccinations à jour
- Chèque du montant total de la participation (selon formule choisie) à l'ordre du Domaine d'Olisun

Une confirmation vous sera adressée par mail après réception de votre dossier d'inscription et du règlement.

Fait à ....., le .....

**Signature (obligatoire)**

*Par ma signature :*

*Je déclare avoir pris connaissance du règlement général et en accepte les conditions.*

*Je déclare avoir souscrit une assurance RC pour moi-même et pour mon cheval.*

*J'autorise la publication de photos prises lors du Grand Régional Tourisme Equestre 2018 et sur lesquelles je serais présent.*

*Je dégage l'organisateur et le CRTE des Pays de la Loire de toute responsabilité en cas d'accident et de vol de matériel.*

*Je m'engage à me comporter avec courtoisie, à respecter les horaires et le travail des bénévoles grâce à qui cet évènement a pu voir le jour.*